



Luxembourg, le 4 septembre 2018



Monsieur Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
43, blvd Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne : Question parlementaire n°3941 des honorables Députés Martine Hansen, Émile Eicher, Aly Kaes et Marco Schank concernant le CIS Diekirch

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire sous rubrique. La version électronique a été transmise à vos services par voie de courriel.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre de l'Intérieur

Dan Kersch

Réponse de Monsieur Dan Kersch, Ministre de l'Intérieur, à la question parlementaire n°3941 des honorables Députés Martine Hansen, Emile Eicher, Aly Kaes et Marco Schank

Par leur question parlementaire, les honorables Députés Martine Hansen, Emile Eicher, Aly Kaes et Marco Schank souhaitent obtenir des précisions par rapport à de récents articles de presse concernant la démission de pompiers volontaires du Centre d'incendie et de secours (« CIS ») de Diekirch.

De prime abord je tiens à préciser que depuis l'entrée en vigueur de la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile, le 1^{er} juillet 2018, l'organisation et la gestion des services de secours sont désormais de la compétence du conseil d'administration du nouvel établissement public dénommé « Corps grand-ducal d'incendie et de secours (« CGDIS »), qui est paritairement composé de représentants du secteur communal et de l'État. L'établissement public jouit notamment de l'autonomie administrative, de sorte que, malgré la surveillance administrative que je me dois d'exercer dans le strict cadre de la loi, je ne pourrais m'immiscer dans la gestion journalière du CGDIS.

Au regard des informations parues dans la presse, selon lesquelles plusieurs personnes auraient démissionné du CIS Diekirch, je suis en mesure de confirmer, selon les informations obtenues par le directeur général du CGDIS, M. Paul Schroeder, que dix personnes ont décidé de suspendre leurs activités et que 40 personnes restent attachées au CIS Diekirch.

Au vu de ce qui précède, il est à préciser que depuis la date des faits, le CIS Diekirch reste opérationnel, aucun changement d'activités n'a été constaté par le Central des secours d'urgence, CSU-112. En effet, tous les appels et demandes d'intervention ont pu être exécutés.

Plus encore, je tiens à rappeler que depuis le 1^{er} juillet 2018, une chaîne de commandement a été mise en place, permettant une organisation opérationnelle et territoriale plus efficace. Ainsi, afin de garantir des interventions plus rapides, il n'est plus strictement tenu compte des territoires des communes de sorte qu'à l'incident qui se produit dans une commune, il sera répondu par les intervenants les plus proches du lieu du sinistre.